



5ème Conférence Régionale pour la Transition Énergétique (CRTE)



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

4 Juillet 2016

Compte-rendu

Lieu : Hémicycle – Hôtel de région – Marseille

Présents : 120 participants

Ce compte rendu, les supports de présentation ainsi que tous les documents remis en séance sont disponibles en téléchargement sur le site de l'ORECA (Rubrique « Conférence régionale pour la transition énergétique » :

<http://oreca.regionpaca.fr/schema-regional-climat-air-energie/conference-regionale-pour-la-transition-energetique.html>).

1- Discours d'ouverture

M. Julien AUBERT (Vice-président régional délégué aux finances et à la rationalisation des dépenses de fonctionnement) souhaite la bienvenue aux participants, rappelle le programme de la journée et dresse les pistes de réflexions en cours pour les prochaines éditions de la CRTE.

M. Thierry QUEFFELEC (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales à la préfecture de région) a rappelé que cette conférence, pour sa 5ème édition, avait atteint sa maturité et démontré la pertinence de son action qu'il faudra donc prolonger. En cette période charnière, l'État est le garant du respect des engagements internationaux de la France notamment dans le cadre de la COP 21. Enfin, il a affiché toute sa détermination pour que notre territoire profite de la formidable opportunité en termes d'emplois que représente la transition énergétique.

2- La mise en œuvre du SRCAE : bilan 2007-2015

M. Valentin LYANT (Service Energie-Climat-Air, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Mme Carole CHABANNES (Service Energie Logement/ Unité Energie Climat Air / DREAL PACA) présentent en guise d'introduction le bilan 2014 de la consommation et de la production énergétique régionale en regard des objectifs du SRCAE. Cette consommation est stable dans l'ensemble mais recouvre des réalités très diverses avec une hausse de la part du logement tandis que la production dépend toujours fortement de l'hydroélectricité malgré une prise d'importance du solaire. A l'issue de la présentation, M. Stéphane RAIZIN (SYME 05) illustre les présentations des études menées par l'ORECA¹ en

¹ Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air – <http://oreca.regionpaca.fr>

témoignant l'opération menée par le SYME 05 dans le département des Hautes-Alpes autour du véhicule électrique.

Les discussions qui s'ensuivent abordent notamment les points suivants :

- Il est demandé et confirmé que les données d'émission des gaz à effet de serre présentées dans le bilan ne sont pas corrigées de l'activité économique. La diminution observée est principalement due à une baisse d'activité générale dans l'industrie en plus d'un remplacement progressif des énergies fossiles par l'électrique dans les logements.
- Les différentes solutions pouvant contribuer à la baisse des émissions de GES sont par ailleurs rappelées (train,...).
- Plusieurs interventions insistent sur l'importance de lier la qualité de l'air avec les autres thématiques.

3- 2015 : Année charnière : Évolutions réglementaires de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

M. Yohann PAMELLE (Service Energie Logement/ Unité Energie Climat Air / DREAL PACA) présente les principales évolutions réglementaires de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en lien avec les lois NOTRe et MAPTAM. Il est accompagné de Mme Gaëlle REBEC (Directrice régionale adjointe de l'ADEME) dont la présentation aborde les différents soutiens financiers dont peuvent bénéficier les projets s'inscrivant dans les objectifs de la loi.

M. De Roince a présenté l'engagement et des actions de la Poste (flotte nationale de 50 000 véhicules électriques...) en particulier l'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur logement.

Les discussions qui s'ensuivent abordent notamment les points suivants :

- Le SYME 05 revient sur le projet présenté au point précédent pour préciser qu'il n'aurait pu se faire sans le soutien de l'ADEME.
- La position régionale est précisée quant au soutien de la collectivité aux différents domaines abordés par la loi TECV. La situation financière de la Région (précisée par M. AUBERT) rend nécessaire une adaptation des politiques et la fixation d'objectifs réalistes intégrant des critères pragmatiques et suffisamment programmés pour éviter l'effet « ciseaux ». La Région souhaite ainsi mettre en place une grille d'analyse des projets pour déterminer où les fonds investis seront les plus efficaces et ainsi fixer des priorités mais pas interrompre totalement son soutien aux actions locales.
- Plusieurs demandes se sont penchées sur la place future du citoyen dans les politiques liées à la transition énergétique qui doit être développée et mieux prise en compte. Si celle-ci est importante, il est répondu d'une manière générale que les élus sont les représentants des citoyens qui les ont désignés pour cela et que ceux-ci sont impliqués dans la définition des politiques publiques. Il est également reconnu qu'il est aujourd'hui nécessaire de simplifier et rendre intelligibles ces politiques pour que les citoyens s'en emparent.

- La question de la répartition des ressources dans le cadre de la loi TECV est également abordée. Les communes notamment reçoivent uniquement le loyer de la plupart des projets mais pas le bénéfice qui est dirigé vers les autres niveaux de collectivités. Reverser le bénéfice des actions aux communes permettrait de compenser la perte de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat. En complément, un besoin de formation des élus aux questions énergétiques est un réel besoin sur lequel la Région a une place à prendre.

4- Agir ensemble : La planification stratégique 2016-2020

Les principaux documents de planification en matière d'énergie et de déchets sont présentés au public :

- Schéma Régional Climat Air Energie par Valentin LYANT (Service Energie-Climat-Air, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Programme Régional d'Efficacité Energétique par Marion FULDA (Service Energie et Logement - DREAL PACA)
- Stratégie Régionale des Déchets par Jean-Luc ROUSSEAU (Service Prévention des risques - DREAL PACA)
- Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets par Christelle DEBLAIS (Service Energie-Climat-Air, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Schéma Régional Biomasse par Nicolas OUDART (Service Energie-Climat-Air, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Les discussions qui s'ensuivent abordent notamment les points suivants :

- L'avenir du groupe de travail Citoyens mis en place dans le cadre de la CRTE est abordé. Il est précisé que celui-ci existe toujours et fonctionne régulièrement en étant porté par France Nature Environnement PACA.
- La question du caractère renouvelable de la biomasse notamment au vu des quantités demandées par certains projets (Uniper, Innova...), les impacts liés aux coupes d'arbres, les rendements, les rejets atmosphériques...Il est par ailleurs demandé si des instances de débat sur ces éléments existent en région.

Outre le fait que la même question peut être posée pour un ensemble d'autres sources énergies si l'on prend en compte l'intégralité du cycle de vie, M. Queffelec, secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture de région, a répondu en détails sur les enjeux des projets de biomasse en région PACA en rappelant:

- L'existence du Comité Régional Biomasse dont la mission est justement de permettre les échanges sur le thème du bois énergie.
- Que les projets bois-énergie les plus importants comme Innova et Uniper ont été retenus dans le cadre d'appels d'offres spécifiques dans lesquels la

situation d'insécurité électrique propre à la région ont conduit à l'intégration d'une clause de dérogation permettant de mettre en place des projets avec un rendement plus faible qu'ailleurs en France. Leur bilan carbone n'est en outre pas particulièrement négatif en comparaison de la situation précédente où le charbon tenait lieu de combustible.

- Qu'en régions méditerranéennes, la forêt croît annuellement d'environ 1% net ce qui laisse une large place pour la valorisation de cette ressource ;
- Qu'une vigilance particulière est donnée au respect des procédures spécifiques qui ont été portées à connaissance des procureurs de la République comme de la gendarmerie en cas de coupes illégales avérées afin d'empêcher la détérioration des milieux naturels.

L'ensemble des participants et des intervenants sont remerciés. Le message a été entendu que des efforts de pédagogie et de sémantique devaient être faits pour rendre plus accessibles nos politiques et la valorisation des résultats obtenus.

La séance est levée à 17h.